

Rectorat de l'académie de Créteil

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le R. 914-65 du code de l'éducation ;
- Vu décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés,

Arrête

Article 1 :

Les 68 maîtres contractuels dont les noms suivent sont inscrits et promus sur le tableau d'avancement à la hors classe de leur échelle de rémunération au titre de l'année 2025.

Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline
LACOSTE	DE GRAMONT	AUDE MARIE	Histoire et géographie
MANTIENNE	MANTIENNE	FRANCOISE	Anglais
FRELIEZ	GIGOT	AURELIE	Histoire et géographie
DOULAZMI	BOUTCHICHE	HAFIDA	Mathématiques
CHAZARENC	CHAZARENC	REMI	Sciences physiques et chimiques
ROVILLON	ROVILLON	JOSE	Éducation musicale et chant choral
BONNEMAIN	TOUZE	CAROLINE	Lettres modernes
GEORGE	PICARD	RACHEL	Anglais
PROFIT	PROFIT	HELENE	Histoire et géographie
DUCLOS	DUTLY	NATHALIE	Mathématiques
JOFFIN	BILLARD	SEVERINE	Mathématiques



BENARROCH	AUDIOT	VALERIE	Lettres modernes
LOPEZ	LOPEZ	EMILIE	Histoire et géographie
DERVILLEZ	DERVILLEZ	RICHARD	Sciences physiques et chimiques
ZOBEL	ZOBEL	SEBASTIEN	Mathématiques
LANCELIN	LANCELIN	CORINNE	Espagnol
FOURNIER	FOURNIER	NICOLAS	Sciences physiques et chimiques
IRIMESCU	IRIMESCU	ALICE	Espagnol
PREVOST	PREVOST	CAROLINE	Anglais
CAUDAL-SOUQUET	SOUQUET	SOPHIE	Lettres modernes
BRAMATI	MORETTI	LUISA ADEL	Sciences physiques et chimiques
GUILLUMMETTE	COPPO	PASCALE	Lettres classiques
DEWATINE	DEWATINE	ASTRID	Histoire et géographie
BONTEMS	BONTEMS	SEBASTIEN	Histoire et géographie
MANCEAU	PEREIRA	KARINE	Sciences physiques et chimiques
JEANTET	JEANTET	DAVID	Sciences physiques et chimiques
BESSON	BESSON	OLIVIER	Lettres modernes
OLIVE PONTES	PONTES	ELISABETH	Anglais
BONNEMAIN	BONNEMAIN	JEAN LUC	Sciences économiques et sociales
MAHIOU	MAHIOU	ZOHRA	Mathématiques
GUINOISEAU	GUINOISEAU	NICOLAS	Histoire et géographie
PERRIER	PERRIER	VALERIE	Arts plastiques
LOYER	LOYER	MARTIN	Mathématiques



VILLALOBOS CORTES	BOLLE	EMMANUELLE	Éducation musicale et chant choral
NOWAK	CHAPMAN	CORINNE	Cuisine
ZAFFRAN	COHEN	VANESSA	Mathématiques
GRANGE	TILMONT	MARIE HELE	Mathématiques
CARROT	RENAUT	MARIE	Lettres modernes
FERREIRA	FERREIRA	CECILE	Lettres modernes
BREARD	BREARD	OLIVIER	Mathématiques
ANGE	ANGE	SYLVIA	Sciences de la vie et de la terre
CLERIS	DEUIL	NATHALIE	Mathématiques
CARRETO	APRAHAMIAN	NATHALIE	Lettres modernes
HANCARD	ZORATTI	NADINE	Lettres modernes
LERMUSIAUX	LERMUSIAUX	VANESSA	Mathématiques
CHETITAH	CHETITAH	HABIB	Mathématiques
TEISSEIRE	RIVOIRE	VERONIQUE	Anglais
BONNET	BONNET	SARAH	Mathématiques
PACIENCIA	PACIENCIA	JUAN PAOLO	Histoire et géographie
MANIERE	BOQUET	ALEXANDRA	Documentation
MAURY	MAURY	VASSILI	Sciences de la vie et de la terre
DEQUIN	DEQUIN	SYLVIE	Lettres modernes
LE MEE	LE MEE	SANDRINE	Biotechnologie biochimie génie biologique
LOZANO	ARTOLA	TRINIDAD	Espagnol
VIMPERE	VIMPERE	ODILE	Histoire et géographie



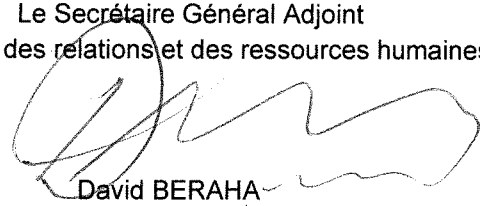
ELHARRAR	ELHARRAR	JAIS	Histoire et géographie
MANCEL	MANCEL	XAVIER	Sciences économiques et sociales
JAMES	COULON	CHANTAL	Économie et gestion option marketing
GUILLOPE	GUILLOPE	PASCALE	Lettres modernes
CHASSON	CHASSON	SEVERINE	Anglais
SOLANES	SOLANES	SACHA	Espagnol
CROS	DAUDRE	DELPHINE	Lettres modernes
BLONDEAU	BLONDEAU	ALEXIS	Sciences physiques et chimiques
VELOSO	VELOSO	KATIA	Anglais
FIEVET-BOCQUET	FIEVET	MARIE CHRI	Anglais
HELIOT	DE LANETE DAVID DE F	SOPHIE	Espagnol
ALJANE	ALJANE	SELIM	Sciences physiques et chimiques
DOS SANTOS	DOS SANTOS	FLORENCE	Anglais

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 01 septembre 2025

Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des relations et des ressources humaines



David BERAHA



Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours administratif gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Si vous souhaitez exercer un recours contentieux, vous devez obligatoirement présenter une demande de médiation conformément aux dispositions des articles L. 213-11 et R. 213-10 du code de justice administrative dans un délai de deux mois, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative : soit à compter de la notification de la décision expresse de rejet initiale ou de rejet de votre recours administratif, soit, en l'absence de réponse, soit à compter du terme d'un délai de deux mois après la réception par l'administration de votre demande ou recours administratif. Vous devez saisir par courrier ou par courriel : mediateur@ac-creteil.fr. Vous devez joindre à votre saisine une copie de la présente décision et de la décision rejetant votre recours administratif. Si la médiation n'a pas permis d'aboutir à un accord, vous pourrez contester la présente décision devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle soit l'une des parties, soit les deux, soit le médiateur académique, déclarent de façon non équivoque et par tout moyen permettant d'en apprécier la connaissance par l'ensemble des parties, que la médiation est terminée.